

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER

Remplace la version: 23-avr.-2024

Date de révision 23-avr.-2024 Numéro de révision 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Produit chimique de prise

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik SA 420 rue d'Estienne d'Orves 92700 Colombes FRANCE

Tel: +33 (0)1 49 00 90 00

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe 112

France ORFILA (France): + 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2 - (H373)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2 - (H411)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Acides gras, C18-insat., dimères, produits de réaction polymériques avec acides du tall-oil et tiéthylènetétramine; Formaldehyde, polymer with benzenamine, hydrogenated; Alcool benzylique; Amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction

FCLP; France - FR Page 1/17

BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER

Remplace la version: 23-avr.-2024

Date de révision 23-avr.-2024 Numéro de révision 8



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P260 - Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols

P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disponibilité du grand public.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	CE n°	Numéro	Classification selon le	Limite de	Facteur	Facteur	Numéro
	(numéro	CAS.	règlement (CE)	concentration	М	M (long	d'enregistreme
	d'index UE).		nº 1272/2008 [CLP]	spécifique (LCS)		terme)	nt REACH
Acides gras, C18-insat.,	500-191-5	68082-29-1	Skin Irrit. 2 (H315)	-	-	-	01-2119972320-
dimères, produits de			Eye Dam. 1 (H318)				44-xxxx
réaction polymériques			Skin Sens. 1A (H317)				
avec acides du tall-oil et			Aquatic Chronic 2 (H411)				
tiéthylènetétramine							
40 - <80 %							1

FCLP; France - FR Page 2/17

BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER

Date de révision 23-avr.-2024 Remplace la version: 23-avr.-2024 Numéro de révision 8

				1			
Formaldehyde, polymer	-	135108-88-2		-	-	-	01-2119983522-
with benzenamine,			Skin Corr. 1C (H314)				33-XXXX
hydrogenated			Eye Dam. 1 (H318)				
20 - 25 %			Skin Sens. 1 (H317)				
			STOT RE 2 (H373)				
			Aquatic Chronic 3				
			(H412)				
Alcool benzylique	202-859-9	100-51-6	Acute Tox. 4 (H302)	-	_	_	01-2119492630-
20 - 25 %	(603-057-00-		Acute Tox. 4 (H332)				38-XXXX
	5)		Eye Irrit. 2 (H319)				
			Skin Sens. 1B (H317)				
2,4,6-Tris(diméthylamino	202-013-9	90-72-2	Acute Tox. 4 (H302)	-	-	-	01-2119560597-
méthyl)phénol	(603-069-00-		Skin Corr. 1C (H314)				27-XXXX
1 - <5 %	0)		Eye Dam. 1 (H318)				
Salicylic acid	200-712-3	69-72-7	Eye Dam. 1 (H318)	-	-	-	01-2119486984-
1 - <3 %	(607-732-00-		Acute Tox. 4 (H302)				17-XXXX
	5)		Repr. 2 (H361d)				
Amines,	292-588-2	90640-67-8	Acute Tox. 4 (H312)	-	-	-	01-2119487919-
polyethylenepoly-,			Acute Tox. 4 (H302)				13-XXXX
triethylenetetramine			Skin Corr. 1B (H314)				
fraction			Eye Dam. 1 (H318)				
1 - <3 %			Skin Sens. 1 (H317)			1	
			Aquatic Chronic 3			1	
			(H412)				

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

<u>Estimation de la toxicité aiguë</u> Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	CE n° (numéro d'index UE)	Numéro CAS	•	DL50 par voie cutanée mg/kg	,	Inhalation, CL50 - 4	Inhalation, CL50 - 4
					heures -	heures -	heures - gaz -
					poussières/br	vapeurs - mg/L	ppm
					ouillard - mg/L		
Acides gras, C18-insat.,	500-191-5	68082-29-1	-	-	-	-	-
dimères, produits de							
réaction polymériques							
avec acides du tall-oil et							
tiéthylènetétramine							
Formaldehyde, polymer	-	135108-88-2	100	-	-	-	-
with benzenamine,							
hydrogenated							
Alcool benzylique	202-859-9	100-51-6	1200	-	4.2	-	-
	(603-057-00-5)						
2,4,6-Tris(diméthylamin	202-013-9	90-72-2	1999	-	-	-	-
ométhyl)phénol	(603-069-00-0)						
Salicylic acid	200-712-3	69-72-7	891	-	-	-	-
	(607-732-00-5)						
Amines,	292-588-2	90640-67-8	1716	1465	-	-	-
polyethylenepoly-,							
triethylenetetramine							
fraction							

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

FCLP; France - FR Page 3/17

BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER

Date de révision 23-avr.-2024 Remplace la version: 23-avr.-2024 Numéro de révision 8

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de

symptômes.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant

> au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une

irritation se développe et persiste.

Contact avec la peau Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions

allergiques, consulter un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau

savonneuse pendant au moins 15 minutes.

Ingestion NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une

personne inconsciente. Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel de premiers secours Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de

protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut provoquer rougeur des yeux ou **Symptômes**

larmoiements. Sensation de brûlure.

Effets de l'exposition Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produitLe produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par

chimique contact avec la peau.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Oxydes d'azote

(NOx).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet

de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

FCLP; France - FR Page 4/17

BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER

Remplace la version: 23-avr.-2024

Date de révision 23-avr.-2024 Numéro de révision 8

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une

ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite

et en amont du vent.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

l'environnement

Précautions pour la protection de Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettovage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers

secondaires

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les

vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec la peau, les veux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Produit chimique de prise.

Mesures de gestion des risques

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

(RMM)

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

FCLP; France - FR Page 5/17

BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER

Remplace la version: 23-avr.-2024

Date de révision 23-avr.-2024 Numéro de révision 8

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Alcool benzylique (100-51-6)			
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	22 mg/m³	
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	110 mg/m³	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	8 mg/kg pc/jour	
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	40 mg/kg pc/jour	

2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl	2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol (90-72-2)				
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité		
À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur	Inhalation	0.53 mg/m³			
À court terme Effets systémiques sur la santé travailleur	Inhalation	2.1 mg/m³			
À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur	Cutané(e)	0.15 mg/kg			
À court terme Effets systémiques sur la santé travailleur	Cutané(e)	0.6 mg/kg			

Amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction (90640-67-8)				
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet	Facteur de sécurité	
		(DNEL)		
travailleur	Inhalation	0.54 mg/m ³		
À long terme		-		
Effets systémiques sur la santé				

Dose dérivée sans effet (DNEL)				
Alcool benzylique (100-51-6)				
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	5.4 mg/m³		
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	27 mg/m³		

FCLP; France - FR Page 6/17

BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER

Remplace la version: 23-avr.-2024

Date de révision 23-avr.-2024 Numéro de révision 8

Consommateurs À long terme	Cutané(e)	4 mg/kg pc/jour	
Effets systémiques sur la santé			
Consommateurs	Cutané(e)	20 mg/kg pc/jour	
A court terme Effets systémiques sur la santé			
Consommateurs À long terme	Oral(e)	4 mg/kg pc/jour	
Effets systémiques sur la santé			
Consommateurs	Oral(e)	20 mg/kg pc/jour	
À court terme			
Effets systémiques sur la santé			

2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol (90-72-2)				
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité	
À long terme Effets systémiques sur la santé Consommateurs	Inhalation	0.13 mg/m³		
À court terme Effets systémiques sur la santé Consommateurs	Inhalation	0.13 mg/m ³		
À long terme Effets systémiques sur la santé Consommateurs	Cutané(e)	0.075 mg/kg		
À court terme Effets systémiques sur la santé Consommateurs	Cutané(e)	0.075 mg/kg		
À long terme Effets systémiques sur la santé Consommateurs	Oral(e)	0.075 mg/kg		

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Alcool benzylique (100-51-6)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	1 mg/l
Eau de mer	0.1 mg/l
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	39 mg/l
Sédiments d'eau douce	5.27 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	0.527 mg/kg de masse sèche
Terrestre	0.456 mg/kg de masse sèche
Eau douce – intermittent	2,3 mg/l

2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol (90-72-2)				
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)			
Eau douce	0.046 mg/l			
Eau de mer	0.005 mg/l			
Usine de traitement des eaux usées	0.262 mg/l			
Eau douce – intermittent	0.46 mg/l			
Terrestre	0.025 ma/ka			

Amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction (90640-67-8)		
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Eau douce	0.027 mg/l	
Eau douce – intermittent	0.2 mg/l	
Eau de mer	0.003 mg/l	
Usine de traitement des eaux usées	0.13 mg/l	
Sédiments d'eau douce	8.572 mg/kg de masse sèche	

FCLP; France - FR Page 7 / 17

BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER

Date de révision 23-avr.-2024 Remplace la version: 23-avr.-2024 Numéro de révision 8

Sédiments marins 0.857 mg/kg de masse sèche

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Porter des

lunettes de protection chimique et un écran facial (lorsque le contact avec les yeux et le

visage est possible du fait d'éclaboussures ou de projection de matière).

Protection des mains Utilisation recommandée :. Caoutchouc nitrile. Caoutchouc butyle. Épaisseur des gants >

0.7mm. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 240 min. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Le délai de rupture des gants dépend du matériau, de l'épaisseur ainsi que de la température. Vêtements de protection inadaptés. Cuir. Gants jetables. Les

gants doivent être conformes à la norme EN 374

Protection de la peau et du

corps

Vêtements de protection adaptés.

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Pendant les

pulvérisations, porter un appareil respiratoire adapté.

Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou plus efficace. Type de filtre recommandé :

Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide Aspect Liquide Couleur Orange Odeur Amine.

Propriété Remarques • Méthode Valeurs

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle> 177 °C

d'ébullition

Inflammabilité Aucune donnée disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair 117 °C

Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible

Température de décomposition

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) pH (en solution aqueuse) Viscosité cinématique Aucune donnée disponible

3000 - 4500 mPas

Viscosité dynamique Hydrosolubilité Immiscible à l'eau.

Solubilité(s) Aucune donnée disponible Coefficient de partage Aucune donnée disponible

Pression de vapeur

Densité relative 0.98 - 1.02

Densité apparente Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

non applicable Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

@ 23 °C

Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Les données sont techniquement impossibles à

obtenir

FCLP; France - FR Page 8 / 17

BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER

Date de révision 23-avr.-2024 Remplace la version: 23-avr.-2024 Numéro de révision 8

Densité Aucune donnée disponible

Densité de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Caractéristiques des particules

Granulométrie Aucune information disponible Distribution granulométrique Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%) Aucune information disponible

Teneur en COV Aucune donnée disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

dangereuses

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. La décomposition thermique peut Produits de décomposition

dangereux entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs toxiques/corrosifs. Ammoniac. Amines.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

FCLP; France - FR Page 9/17

BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER

Date de révision 23-avr.-2024 Remplace la version: 23-avr.-2024 Numéro de révision 8

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner

rougeurs, démangeaisons et douleur.

Contact avec la peau Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai

spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou

prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

(d'après les composants). Provoque une irritation cutanée.

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Ingestion

L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et

diarrhée. Nocif en cas d'ingestion. (d'après les composants).

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Rougeur. Peut provoquer rougeur des **Symptômes**

yeux ou larmoiements.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

37,931.00 mg/kg ETAmél (voie cutanée) >20000 ppm ETAmél (inhalation-gaz) **ETAmél** 20.90 mg/l

(inhalation-poussières/brouillar

ETAmél (inhalation-vapeurs) >20 mg/l

DL50 par voie orale 2020 mg/kg (rat)

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Acides gras, C18-insat.,	LD50 > 2000 mg/kg)	LD50 > 2000 mg/kg (Rattus)	-
dimères, produits de réaction			
polymériques avec acides du			
tall-oil et tiéthylènetétramine			
Formaldehyde, polymer with	LD50 >50 - <= 300 mg/kg (rat)	> 1000 mg/kg (Rabbit)	-
benzenamine, hydrogenated			
Alcool benzylique	LD50 = 1620 mg/kg (Rattus)	> 2 g/kg (Oryctolagus	>4.17 mg/L (Rattus) 4 h
		cuniculus)	
2,4,6-Tris(diméthylaminométhy	LD50 > 1 916 - < 2 455 mg/kg	> 1 ml/kg (Rattus)	-
l)phénol	(Rattus)		
Salicylic acid	=891 mg/kg (Rattus)	> 2 g/kg (Rattus)	>900 mg/m³ (Rattus) 1 h
Amines, polyethylenepoly-,	LD50 (Rattus) 1716 mg/Kg	LD50 (Oryctolagus cuniculus)	-
triethylenetetramine fraction	(OECD 401)	1465 mg/Kg (OECD 402)	

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une

irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux. oculaire

FCLP; France - FR Page 10/17

BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER

Remplace la version: 23-avr.-2024

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Date de révision 23-avr.-2024

Numéro de révision 8

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents

qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

Nom chimique	Union européenne
Salicylic acid	Repr. 2

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organism es	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Acides gras, C18-insat., dimères, produits de réaction polymériques avec acides du tall-oil et tiéthylènetétramine 68082-29-1		LC50: =7.07mg/L (96h, Danio rerio)	-	-		
Formaldehyde, polymer with benzenamine, hydrogenated 135108-88-2	-	LC50 (96h) =63 mg/L (Poecilia reticulate)Static (OECD 203)		EC50 (48h) =15.4 mg/L (Daphnia magna)Static		

FCLP; France - FR Page 11/17

BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER

Date de révision 23-avr.-2024 Remplace la version: 23-avr.-2024 Numéro de révision 8

				(OECD 202)	
Alcool benzylique 100-51-6	EC 50 (72h) = 700 mg/L (Pseudokirchner	mg/L	EC50 = 50 mg/L 5 min EC50 = 63.7	EC50 48 h = 230 mg/L (Daphnia magna)	
	ella subcapitata) OECD 201	promelas static)	EC50 = 63.7	3 /	
			mg/L 5 min EC50 = 71.4 mg/L 30 min		
2,4,6-Tris(diméthylamin	EC50 (72h) = 84	CL50 (96h) =175	-	-	
ométhyl)phénol	•	mg/L (Cyprinus			
90-72-2	(Desmodesmus	carpio)			
	subspicatus) OECD 201				
Salicylic acid	EC50 (72 h) >	LC50 (96)> 100	-	EC50 48 h = 870	
69-72-7	100 mg/L	mg/L		mg/L (Daphnia	
	(Scenedesmus subspicatus) OECD 201	(Pimephales promelas)		magna Static)	
Amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction 90640-67-8	ErC 50 : 72 Hr (Selenastrum capricornutum) 20mg/l	LC50 (96h) = 330 mg/L (Pimephales promelas)	-	EC 50 48hr (daphnia magna) 31.3 mg/l	

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

Salicylic acid (69-72-7)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301A :	14 jours	Biodégradation 88%	Facilement biodégradable
Biodégradabilité facile : Essai MITI			-
modifié (I) (TG 301 C)			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

in ormatione car too compocanto	
Nom chimique	Coefficient de partage
Formaldehyde, polymer with benzenamine, hydrogenated	2.68
Alcool benzylique	1.05
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	0.219
Salicylic acid	2.25
Amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction	-2.08

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Acides gras, C18-insat., dimères, produits de réaction polymériques	La substance n'est pas PBT/vPvB
avec acides du tall-oil et tiéthylènetétramine	
Formaldehyde, polymer with benzenamine, hydrogenated	La substance n'est pas PBT/vPvB
Alcool benzylique	La substance n'est pas PBT/vPvB
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	La substance n'est pas PBT/vPvB

FCLP; France - FR Page 12/17

BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER

Date de révision 23-avr.-2024 Remplace la version: 23-avr.-2024 Numéro de révision 8

Salicylic acid	La substance n'est pas PBT/vPvB
Amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

déchets selon EWC

Codes de déchets/désignations de 15 01 10*: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus. 16 03 03* déchets d'origine minérale contenant des

substances dangereuses. 16 05 05 gaz en récipients à pression autres que ceux visés à la rubrique 16 05 04. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en

fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application **Autres informations**

pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Les descriptions transport mentionnés dans cette section s'appliquent pour des transport Remarque:

en vrac / IBC uniquement, et peuvent ne pas s'appliquer aux produits en

conditionnement non-vrac (selon la définition réglementaire). Les informations spécifiées dans cette section peuvent par conséquent ne pas être en accord avec les mentions du

document de déclaration dangereuse.

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro

d'identification

UN3082

14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Fatty acids,

C18-unsaturated, dimers, polymers with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

Étiquettes

14.4 Groupe d'emballage Description

UN3082. Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Fatty acids, C18-unsaturated, dimers, polymers with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine), 9, III,

Oui

14.5 Dangers pour

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 274, 335, 601, 375

Code de classification M6 Code de restriction en tunnel (-) Quantité limitée (LQ) 5 I Identificateur de danger ADR 90

FCLP; France - FR Page 13/17

BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER

Date de révision 23-avr.-2024 Remplace la version: 23-avr.-2024 Numéro de révision 8

(numéro Kemmler)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro UN3082

d'identification

14.2 Désignation officielle de Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Fatty acids,

transport de l'ONU C18-unsaturated, dimers, polymers with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage Ш

UN3082, Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Fatty acids, Description

C18-unsaturated, dimers, polymers with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine), 9, III,

Polluant marin

14.5 Polluant marin

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 274, 335, 969

Quantité limitée (LQ) 5 L F-A, S-F N° d'urgence

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

Transport aérien

(OACI-TI/IATA-DGR)

UN3082 14.1 Numéro UN ou numéro

d'identification

Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Fatty acids, 14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU C18-unsaturated, dimers, polymers with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage

Description UN3082, Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Fatty acids,

C18-unsaturated, dimers, polymers with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine), 9, III

14.5 Dangers pour

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales A97, A158, A197

Quantité limitée (LQ) 30 kg G Code ERG 91

Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

FCLP; France - FR Page 14/17

BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER

Date de révision 23-avr.-2024 Remplace la version: 23-avr.-2024 Numéro de révision 8

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

Polluants organiques persistants

non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

non applicable

Réglementations nationales

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
Alcool benzylique	RG 84
100-51-6	
Salicylic acid	RG 15bis,RG 74
69-72-7	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

FCLP; France - FR Page 15/17

BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER

Date de révision 23-avr.-2024 Remplace la version: 23-avr.-2024 Numéro de révision 8

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation: PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: International Air Transport Association

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG: International Maritime Dangerous Goods

RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) **STEL** STEL (Limite d'exposition à court terme)

BGW AGW Valeur limite d'exposition professionnelle Valeur limite biologique Plafond Valeur limite maximale Sk* Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	D'après les données d'essai
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	D'après les données d'essai
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	D'après les données d'essai
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 23-avr.-2024

Sections de la FDS mises à jour 2 3 8 11 12 Remarque sur la révision

Conseil en matière de formation Lorsque vous travaillez avec des matières dangereuses, la formation régulière des

opérateurs est requis par la loi

FCLP; France - FR Page 16 / 17

BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER

Remplace la version: 23-avr.-2024

Date de révision 23-avr.-2024 Numéro de révision 8

Informations supplémentaires Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n°1272/2008 et règlement (CE) n°1907/2006 modifiés par le règlement (UE) n°2020/878

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

FCLP; France - FR Page 17/17